

**Concours**  
**« AFFICHEZ VOTRE MAIN DE MAÎTRE »**  
**RÈGLEMENT DE PARTICIPATION**

Le concours « **AFFICHEZ VOTRE MAIN DE MAÎTRE** » organisé par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), ci-après nommé : « l'Organisateur du concours ») a lieu à partir de 10 h (HNE), le jeudi 30 mars 2023, et ce, jusqu'à 23 h 59 (HNE), le mardi 31 octobre 2023 (ci-après la « Période du concours »).

**ADMISSIBILITÉ**

Ce concours s'adresse exclusivement aux entreprises membres de la CMMTQ, résidents au Québec âgés de 18 ans et plus.

Sont cependant exclus de ce concours les employés, agents et autres représentants de l'Organisateur du concours, de ses sociétés affiliées, de ses sociétés mères, de ses agences de publicité et de toutes autres parties impliquées dans les activités d'élaboration, de réalisation et de distribution du matériel relatif à ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, autres représentants et agents sont domiciliés.

**COMMENT PARTICIPER**

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours. Vous devez télécharger la trousse et utiliser le nouveau logo selon vos obligations d'affichage.

1. Rendez-vous à [demainsdemaitre.ca](http://demainsdemaitre.ca)
2. Téléchargez la trousse de la nouvelle identité visuelle de la CMMTQ fournie dans la section « trousse » du site à [demainsdemaitre.ca](http://demainsdemaitre.ca)
3. Cliquez sur le lien pour accéder à la page du concours et ainsi obtenir le formulaire de participation pour faire votre inscription.
4. Remplissez ensuite tous les champs demandés et cliquez sur l'onglet « Je m'inscris » pour enregistrer votre participation.
5. Apposez le nouveau logo sur vos documents, publicités et véhicules selon vos obligations.

**POUR RECEVOIR UN DES PRIX DU CONCOURS, LE PARTICIPANT DEVRA SOUMETTRE UNE PREUVE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE.**

### **CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner l'un des treize (13) prix offerts lors de ce concours dépendent du nombre total de participations admissibles reçues durant la période du concours sur le site.

Limite d'une seule inscription par entreprise membre.

### **TIRAGES**

Un total de treize (13) prix seront remis pendant la durée du concours.

**Les tirages des douze (12) prix secondaires** auront lieu à 15 h (HNE) au bureau de Camden au 5455, avenue de Gaspé, bureau 440, Montréal, QC, H2T 3B3, parmi toutes les participations enregistrées, soit :

- le lundi 8 mai 2023;
- le jeudi 8 juin 2023;
- le vendredi 7 juillet 2023;
- le lundi 7 août 2023;
- le jeudi 7 septembre 2023;
- le mardi 10 octobre 2023.

Lors du tirage mensuel, deux (2) participants seront choisis au hasard parmi toutes les participations enregistrées.

**Le tirage du grand prix (1)** aura lieu le jeudi 2 novembre 2023 à 15 h (HNE) au bureau de Camden au 5455, avenue de Gaspé, bureau 440, Montréal, QC, H2T 3B3, parmi toutes les participations enregistrées.<sup>1</sup>

Les personnes gagnantes seront contactées par téléphone.

---

## **PRIX**

Chacun des prix consiste en :

### **Prix secondaires (12)**

Un total de douze (12) prix secondaires seront tirés au sort. Chaque gagnant devra choisir parmi l'une de ces options :

- Une (1) carte-cadeau de 250 \$ chez Sail;
- Une (1) carte-cadeau de 250 \$ chez Pronature;
- Un (1) panier-cadeau de produits du terroir d'une valeur de 250 \$;
- Une (1) carte-cadeau de 250 \$ chez la SAQ;
- Une (1) carte-cadeau de 250 \$ au cinéma de votre choix;
- Un (1) thermomètre station de barbecue intelligent de la marque Weber connect;
- Une (1) planche à découper BBQ de la marque québécoise Skull design;
- Un (1) Air Fryer de la marque Ninja;
- Une (1) montre d'extérieur robuste avec GPS de la marque Garmin. Instinct;
- Un (1) casque d'écoute sans fil à réduction de bruit de la marque JBL.

**Limite d'un (1) prix secondaire par entreprise membre pour la durée du concours.**

### **Grand prix (1)**

Le Participant sélectionné gagnera le prix suivant : un voyage pour deux (2) personnes en formule tout inclus en République dominicaine d'une valeur approximative de quatre mille dollars (4 000 \$) incluant : vol aller-retour pour deux (2) adultes en classe économique au départ de Québec ou de Montréal selon l'horaire en vigueur, sept nuits d'hôtel en occupation double en formule tout inclus, ainsi que les transferts entre l'aéroport et l'hôtel, et les taxes aéroportuaires.

Les conditions suivantes s'appliquent au grand prix :

1. La date du voyage sera déterminée par le participant sélectionné et en fonction des espaces disponibles au moment de la réservation;
2. Le voyage devra être effectué avant le lundi 4 novembre 2024;
3. Les frais de sélection de siège, les transferts entre le domicile et l'aéroport, et les dépenses personnelles ne sont pas inclus dans le prix;

4. Les conditions générales du transporteur aérien s'appliquent, y compris en cas d'annulation pour cause de santé ou autre. Aucun report n'est possible une fois la réservation effectuée;
5. Il est de la responsabilité du gagnant et de son compagnon de voyage d'obtenir les documents de voyages et d'assurances voyages adéquats avant le départ, à leurs frais;
6. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent voyager sur les mêmes vols, aux mêmes dates d'aller et de retour.

La valeur totale approximative de tous les prix offerts lors de ce concours est de sept mille dollars (7 000 \$).

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

Avant d'être déclaré gagnant, le participant, dont l'adresse courriel a été tirée électroniquement au hasard, devra satisfaire aux conditions suivantes :

- a) Être résident du Québec et âgé de 18 ans et plus;
- b) Être membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec et en avoir fait la preuve;
- c) Avoir répondu correctement à la question d'habileté d'arithmétique;
- d) Avoir soumis une preuve d'utilisation de la nouvelle identité visuelle de la CMMTQ, c'est-à-dire avoir apposé le logo de la Corporation dans toute forme de communication de son organisation (Exemples : documents d'estimation, soumissions, contrats, factures, états de compte, véhicules ou tout autre document utilisé pour affaires).

Un représentant désigné fera au moins une (1) tentative pour communiquer par courriel ou par téléphone avec le participant sélectionné (en utilisant les renseignements fournis lors de sa participation) dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date du tirage. Si, à la fin des trois (3) jours ouvrables suivant la date du tirage, il s'est avéré impossible de joindre le participant sélectionné ou si l'avis qu'on lui a envoyé est retourné avec la mention non livrable, le participant en question sera, à la discrétion exclusive de l'Organisateur du concours, disqualifié (et perdra tous ses droits au prix en cause). En pareil cas, l'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi le reste des participations admissibles (le cas échéant, les dispositions énoncées dans la présente section s'appliqueront au nouveau participant sélectionné).

**Si le participant ne respecte pas l'une des conditions mentionnées ci-dessus, ni toute condition prévue au présent règlement, il sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.**

Les noms des personnes gagnantes seront annoncés mensuellement dans l'infolettre de la CMMTQ.

Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement. Il ne pourra être substitué à un autre prix, ni être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, ni être transféré à un tiers.

Aucun commanditaire, partenaire, fournisseur (incluant tout fournisseur de prix), affilié et franchisé de l'Organisateur du concours ne pourront être tenus responsables de l'utilisation du prix attribué dans le cadre de ce concours et ils n'assumeront aucune responsabilité à l'égard du prix ou des événements qui pourraient découler du concours. Le gagnant dégage l'Organisateur du concours de toute responsabilité à l'égard du concours, du prix et de son utilisation.

Les formulaires de participation seront sujets à vérification par l'Organisateur du concours, le cas échéant. Tout formulaire de participation transmis après la période du concours ou obtenu de source non autorisée ne donnera pas droit à une inscription. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants (Exemples : piratage informatique, inscriptions en envoi multiple, obtention frauduleuse de formulaires, etc.) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être signalée aux autorités judiciaires compétentes. La décision de l'Organisateur du concours à cet effet est finale et sans appel.

Aucune responsabilité ne sera assumée pour toute panne du site Web durant la promotion ou pour tout problème ou mauvais fonctionnement technique d'un réseau ou des lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel ni pour toute participation électronique, en ligne ou par Internet non reçue par l'Organisateur du concours par suite de problèmes techniques ou d'embouteillage sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces situations, y compris tout dommage à l'ordinateur de la personne participante ou de toute autre personne découlant de la participation ou du téléchargement de tout matériel relié au concours.

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre la composante électronique du concours dans le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur indépendant de la volonté de l'Organisateur du concours, entraverait la sécurité ou la bonne gestion du concours. Toute tentative visant à endommager délibérément tout site Web ou à miner l'exécution légitime de ce concours est une infraction aux codes criminel et civil et, dans pareil cas, l'Organisateur du concours se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer des dommages et intérêts

conformément à la loi, y compris une poursuite au criminel. Les participations sont sujettes à vérification et seront déclarées nulles si elles sont illisibles, reproduites par procédé mécanique, endommagées, contrefaites, falsifiées, altérées ou manipulées de quelque façon que ce soit.

La personne gagnante reconnaît que l'exécution des services liés au prix est l'entière et unique responsabilité des fournisseurs de services. La personne gagnante en acceptant de participer au concours accepte automatiquement si elle est gagnante, la clause ci-dessus.

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel qu'il est décerné et ne peut être échangé contre de l'argent.

L'Organisateur de ce concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans l'éventualité où se manifesterait un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur du concours et pouvant corrompre ou toucher l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Lorsque le prix a été remis à la personne gagnante, l'Organisateur du concours ne se tient aucunement responsable des situations dans lesquelles le prix a été acquis, telles qu'une fermeture de l'établissement, un changement du ou des propriétaires ou des gestionnaires, un conflit de travail, une annulation de l'événement ou toute autre situation qui pourrait directement ou indirectement affecter le prix du gagnant.

Ce concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les décisions de l'Organisateur du concours sont finales en ce qui a trait à tous les aspects du concours.

En participant au présent concours, la personne gagnante accepte que son nom, lieu de résidence, voix, image, photographie et déclarations relatives au prix soient utilisés à des fins publicitaires, sans contrepartie financière.

Dans le cadre du présent concours, le participant est la personne dont l'adresse électronique a été utilisée pour la participation. C'est à cette personne que sera remis le prix, le cas échéant.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les renseignements transmis pour participer au concours seront utilisés seulement dans le cadre du présent concours par l'Organisateur du concours.